

Département du Rhône (69)



4 - Plan de zonage

Document graphique du règlement

Se reporter aussi aux documents :

- Plan de détail 4 - 1 : Rez-de-chaussée commerciaux
- Plan de détail 4 - 2 : Aléas géologiques
- Annexe 1 : S.D. Eaux Usées et zonage Eaux Pluviales
- Annexe 4 : Servitudes d'Utilité Publique
- Annexe 5 : PSS du Rhône amont
- Annexe 6 : PEB de Saint-Exupéry

LEGENDE

Zones Urbaines

- | | |
|--------|---|
| UAc/1 | Pôle historique et administratif en zone C du PEB |
| UAd | Pôle historique en zone D du PEB |
| UBc/d | Secteur d'urbanisation périphérique |
| UBc1 | Secteur constructible sous conditions |
| Uh | Secteur périphérique soumis à conditions |
| Ux/Uxs | Activité économique |
| Ue/Uel | Equipements collectifs |

Zones à Urbaniser

- | | |
|--------|---|
| 1AUa | Habitat à court terme |
| 1AUx | Activités économiques à court moyen terme |
| 2AU | Habitat à long terme |
| 2AUx/s | Activités économiques à moyen long terme |

Zones Agricoles

- | | |
|--------|---------------------------------------|
| A | Secteur de renforcement de l'activité |
| Ae/Ae1 | Secteur de constructibilité limitée |
| Ap | Secteur protégé |

Zones Naturelles

- | | |
|-------|---|
| N | Espaces naturels |
| Nec | Espace dédié au cimetière |
| Ne NL | Espaces dédiés aux loisirs de plein air |
| Ne1 | Espaces dédiés au stationnement |

Prescriptions particulières

- | | |
|---|--|
|  | Emplacement réservé |
|  | Servitude de mixité sociale |
|  | Patrimoine paysager végétalisé au titre du L151-23 |
|  | Espace Boisé Classé (EBC) |
|  | Secteur soumis à OAP - se reporter au document 2-1 |
|  | Zone humide au titre du L151-23 |
|  | Patrimoine paysager bâti à préserver au titre du L151-19 |
|  | Périmètre ZAC "Le domaine des Bouchetières" |

Liste des emplacements réservés

1 - VOIRIE

N°	DESIGNATION	OBJET	LARGEUR EMPRISE	BENEFICIAIRE
V 1	Chemin des Meules - depuis l'école jusqu'au chemin du Bourdeau	Cheminement piéton et piste cyclable	7 m	COMMUNE
V 2	Chemin du Bourdeau - depuis le chemin des Meules jusqu'au chemin rural n°5 des Potières	Cheminement piéton et piste cyclable	7 m	COMMUNE
V 3	Entre le chemin du Montalet et le chemin de l'Atelier	Cheminement piéton et piste cyclable	4 m	COMMUNE
V 4	Le long de La Chana entre la route de Pugnigant et le chemin de Saint-Georges	Cheminement piéton et piste cyclable	3 m	COMMUNE
V 5	Le long de La Chana sur la parcelle 158 (lieudit "Les Mures")	Cheminement piéton et piste cyclable	4 m	COMMUNE
V 6	Le long de La Chana entre le chemin de Mure et l'emprise de l'autoroute	Cheminement piéton et piste cyclable	4 m	COMMUNE
V 7	Sur le côté Est de l'autoroute, sur toute la longueur	Merlon contre le bruit de la ligne TGV et cheminement piéton	30 m	COMMUNE
V 8	Chemin de Mure - entre la route de Lyon et le chemin des Meules	Cheminement piéton et piste cyclable	4 m	COMMUNE
V 9	Voie de liaison à créer entre Boucheïères et Blanc	voie de liaison + cheminement piéton	10m / 12m	COMMUNE
V 10	Emprise CFAL	Elargissement	Non cédé	RFF
V 11	Entre chemin de Mure et zone 2 A U x s	Liaison interne de la zone 2 A U x s	0,15 hect	COMMUNE
V 12	Entre chemin de Mure et zone U x s	Liaison interne	0,28 hect	COMMUNE
V 13	Zone 2 A U des Boucheïères	Liaison interne et stationnement	12 m	COMMUNE
V 14	Zones 1 A U a et 2 A U des Boucheïères	Liaison interne et stationnement	8 m	COMMUNE
V 15	Zones 1 A U a des Boucheïères	Liaison interne et stationnement	12 m	COMMUNE
V 16	Chemin de Chantenoy	Elargissement	5 m	COMMUNE
V 17	Rue Château des Marres	Elargissement de la voie	570 m²	COMMUNE
V 18	Le long de la voie ferrée	Création d'une déviation		SNCF
V 19	Accès à la Lône de la Ferrande	Action de défrichage	571 m²	COMMUNE
V 20	Chemin des Bouzoins	Elargissement	7 m	COMMUNE

2 - EQUIPEMENTS PUBLICS

N°	DESTINATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
R 1	Parking et accès des équipements scolaires	0,3 ha	COMMUNE
R 2	Extension du cimetière	0,23 ha	COMMUNE
R 3	Création d'un parking	0,37 ha	COMMUNE

